

Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 17 septembre 2007 de Mmes Monique Cahannes, Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck, renvoyée en commission le 21 janvier 2008, intitulée: «Crèche des Ouches: plus de verdure, moins de voitures!»

Rapport de Mme Diana Duarte Rizzolio.

La commission de l'aménagement s'est réunie les 11 et 18 novembre, 2 et 9 décembre 2008, 6 et 13 janvier 2009, sous la présidence de Mme Anne-Marie Gisler, pour étudier cette motion.

Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie.

Rappel de la motion

Considérant:

- que, lors de la construction de l'école et de la crèche des Ouches, aucun parking pour les enseignants n'avait été prévu, afin de promouvoir les modes de transports doux dans cet établissement;
- que ce bâtiment est situé entre une zone piétonne et une zone de rencontre, et au cœur d'une zone 30 km/h;
- que ce quartier fait donc la part belle à la mobilité douce;
- que, malgré cela, un parking dépose-minute, totalement surdimensionné, a été aménagé dans le périmètre du bâtiment;
- que ledit parking est situé devant un accès à l'école, augmentant ainsi le risque d'accident impliquant des enfants;
- la réponse du Conseil administratif à la question QE-216 qui considère que c'est au personnel de la crèche de veiller à l'accès à ce parking et de dénoncer les contrevenants;
- que, contrairement à ce qu'affirme le Conseil administratif dans cette même réponse, les habitants qui ont participé à la concertation se sont toujours opposés à ce parking;
- que le parking deux-roues de cet établissement est, en outre, mal situé;

- que, dans la situation actuelle, la place dévolue au parking est plus grande que l'espace prévu pour les enfants de la crèche,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réduire l'emprise du parking de la crèche des Ouches et d'agrandir ainsi le parc de ladite crèche;
- de créer un parking à vélos à cet endroit.

Séance du 11 novembre 2008

Audition de M. Mathias Bushbeck, motionnaire

La crèche des Ouches est située en bordure d'une zone de rencontre, dans un quartier actuellement en zone 30 km/h, qui a connu un important développement ces dernières années. La crèche est intégrée dans le groupe scolaire des Ouches, distingué pour son architecture.

Selon les auteurs de la motion, le parking de huit places destiné à la crèche est mal situé et surdimensionné. Les normes auraient été appliquées sans discernement et sans prendre en compte les besoins des utilisateurs. Le parking à vélos, situé à l'opposé, serait sous-utilisé. Les voitures croisent les enfants qui sortent de l'école, notamment vers 16 h.

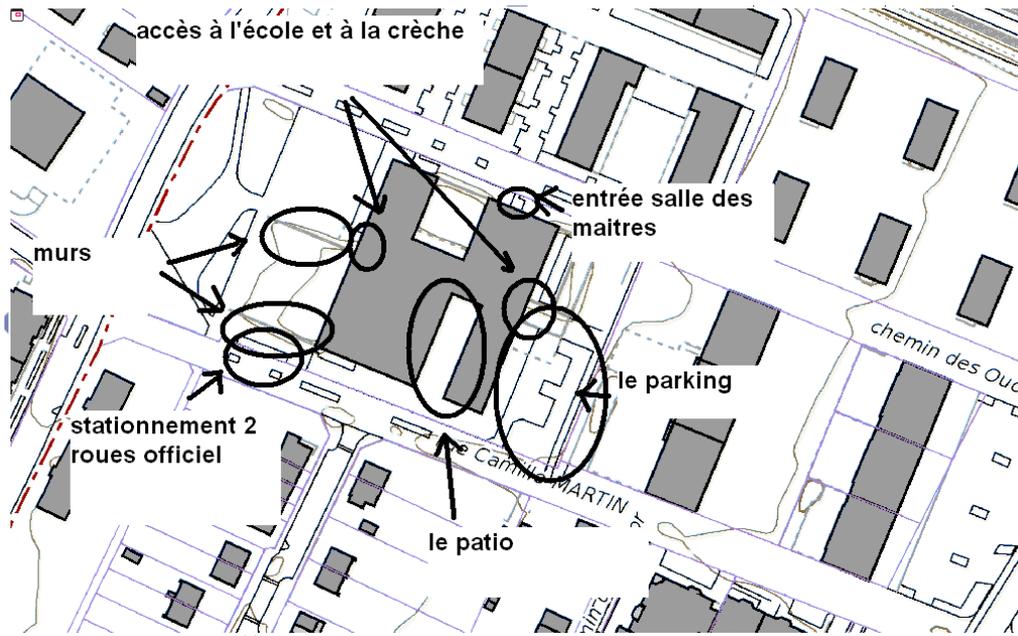
Le Conseil administratif a pris, depuis lors, des mesures en posant un panneau et un portail géré par le personnel de la crèche, ce que le motionnaire trouve inapproprié.

La crèche des Ouches dispose d'un bel espace extérieur qui ne peut être utilisé par tous les groupes en même temps. Les auteurs de la motion souhaitent que le parking soit réduit et déplacé. L'adoption de cette motion permettrait de libérer 300 m².

Une commissaire déclare que le problème relève de l'occupation des places de parc pendant la journée par d'autres personnes et que des potelets amovibles pourraient éventuellement être une solution. Selon les auteurs de la motion, cette option ne résoudrait pas le problème du conflit entre voitures et enfants vers 16 h.

Analyse du plan et des photos

Les auteurs de la motion ont fait parvenir à la commission un plan et une série de photo pour illustrer leur propos.



Plan de situation



Le patio de la crèche



Le chemin des Ouches



Le parking



Rue Camille Martin



Espace extérieur



Sortie de l'école



Parking vélo

A la fin de la présentation, les commissaires décident, à l'unanimité, d'auditionner un-e représentant-e de la crèche des Ouches et un-e représentant-e de la Ville de Genève.

Séance du 13 janvier 2009

Audition de M. Alexandre Prina, délégué à la mobilité, et Mme Aschemi, Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Les places de stationnement traditionnelles pour les parents déposant leurs enfants à la crèche risquant d'engendrer un trafic dangereux, les places dépose-minute ont été créées sur le domaine privé. C'est une problématique qui concerne la plupart des crèches.

Les périmètres d'utilisation des crèches ayant été réduits à 1 km autour de celles-ci, seulement trois à cinq places auraient été créées de nos jours.

Suite à la question écrite QE-216, une limitation de trafic et un portail ont été introduits sur le site. Les mesures de modération de trafic ont éliminé le transit qui existait au préalable. Environ 1500 véhicules circuleraient quotidiennement dans cette rue.

Les potelets installés sur la rue Camille-Martin, en sens unique jusqu'à la crèche, sont une erreur mais, sans ceux-ci, l'espace serait très vite utilisé pour le parking sauvage.

Les places de parc plus larges permettent aux parents de sortir facilement leurs enfants de la voiture.

Audition de Mme Duru, de la crèche des Ouches

Ce sont essentiellement les parents qui ont des enfants en bas âge et/ou un timing familial serré qui utilisent le parking dont il est question. Sur 75 enfants accueillis selon six horaires d'accueil, 25 viendraient en voiture.

L'entreprise de jardinage et la camionnette de livraison des repas utilisent également ce parking.

Le portail est fermé par le concierge le soir.

Mme Duru rappelle que l'arrêt de bus n'est pas très proche.

Selon Mme Duru, le jardin n'est utilisé qu'à partir de 16 h et interdire les places de stationnement serait problématique. On ne gagnerait pas à diminuer le nombre de places de stationnement versus augmenter la taille du jardin. Une diminution du nombre de places engendrerait un bouchon et empêcherait de tourner à gauche.

Discussion finale

Le groupe libéral, au départ favorable à la motion, ne votera pas ce projet. Les auditions ont démontré que le parking était très utilisé par les parents qui n'ont pas le temps de venir déposer leurs enfants en vélo à la crèche. Le périmètre d'influence de la crèche est relativement large et l'arrêt de bus pas si proche. Enfin, il a également été dit que la suppression du parking entraînerait des risques.

Le groupe socialiste a trouvé les auditions explicites. Elles démontrent les raisons du choix des emplacements dépose-minute sur le domaine privé. Il en ressort également qu'il vaut mieux un jardin plus restreint et mieux organisé qu'un espace plus grand et moins bien surveillé. Le déplacement du parking à vélos, sous-utilisé, est une demande différente. Il est lié au projet d'architecture de l'école. Le groupe refuse donc ce projet.

Le Parti démocrate-chrétien, suite aux auditions, refuse également ce projet de motion et reste sceptique sur la sécurité des zones de rencontre.

A gauche toute! refuse cette motion, estimant que la principale invite de cette dernière n'est pas utile.

Le groupe de l'Union démocratique du centre refuse également cette motion.

Le groupe radical, au départ également favorable à cette motion, la refuse suite aux auditions ayant démontré la nécessité de maintenir les places de stationnement.

Les Verts rappellent que ce projet de motion vise à agrandir l'espace sécurisé pour les enfants et à diminuer le parking et non à le supprimer. Ils estiment que les modifications demandées ne sont pas coûteuses. Ils rappellent également que marché est meilleur pour la santé.

Vote de la commission

Mise aux voix, la motion M-714 est refusée à la majorité des commissaires présents, soit par 11 non (3 S, 2 AGT, 2 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC) contre 3 oui (Ve).